



TOUJOURS PLUS AVANT



Un radar de nouvelle génération pour les agents de la police pluri communale

La toute récente police pluri communale, compétente sur les communes de La Turballe, Piriac sur Mer, St Molf, Assérac et Férel vient de se doter d'un radar mobile de nouvelle génération. Il est petit, tient dans la poche et ressemble à une paire de jumelles. Ce bijou technologique nommé Truspeed, d'une valeur de 5000 euros, sera déployé sur l'ensemble du territoire de la Police pluri communale à compter du 1^{er} juin.

« Certaines communes sont équipées de radars pédagogiques qui, bien qu'efficaces, ont leurs limites dans la lutte contre l'insécurité routière. De nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive dans les agglomérations, il s'agit de lutter plus efficacement contre les comportements dangereux. Le coût de cet appareil a été partagée entre les cinq collectivités, et cet exemple de mutualisation de moyens et l'un des objectifs du nouveau service » précise Emmanuel LOUIS, son responsable.

Ce radar va permettre aux 9 agents de police municipale, qui se relaieront pour l'utiliser, d'avoir une vision nette d'un véhicule à plus de 600 mètres. Du véhicule mais aussi des faits et gestes du conducteur car trop souvent encore il est constaté l'usage du téléphone en mains tout en conduisant. Le non port de la ceinture de sécurité sera également réprimandé même si cette infraction au Code de la Route est de plus en plus rare.

Autre nouveauté, l'interception du conducteur fautif n'est plus une obligation, dans ce cas des « PV à la volée » peuvent être dressés et envoyés au propriétaire du véhicule en faute et identifié grâce à la plaque d'immatriculation.

« En aucun il ne s'agit de piéger les automobilistes et des rappels à la loi pourront être effectués pour des petits dépassements, avec l'accord du Procureur de la République » précise le chef de service.

